

PROJET D'AVENANT N°1 CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DE « DOLEXPO Parc du Jura » -

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La **Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal FICHERE, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n° DCC-2025-XXX en date du 26 juin 2025,

Ci-après dénommée « le Délégrant », « la Collectivité » ou « la Communauté d'Agglomération du Grand Dole » d'une part,

La **SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « HELLO DOLE»**, au capital de 100 000 €, ayant son siège social à Place de l'Europe (39 100 DOLE), représentée par son Président-Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX dûment habilité,

Ci-après dénommée « le Délégataire » ou « la SPL », d'autre part,

Ci-après ensemble désignées "les Parties" ou individuellement "Partie"

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Société Publique Locale Hello Dole ont signé une convention de délégation de service public le 23 décembre 2024 confiant la gestion et l'exploitation de « Dolexpo » pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Un avenant à cette convention est rédigé afin de clarifier la désignation des biens de retour, biens de reprise et biens propres.

IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV

1. Modification de l'Article 4 - Les droits du Délégataire

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 4 – Les droits du Délégataire

- Désignation des biens immobiliers :

Afin de faciliter l'exécution du service, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à la disposition du délégataire un ensemble immobilier de 16 600 m² dénommé « DOLEXPO Parc du Jura », sis sur la parcelle n°CR318 de la commune de Dole d'une surface totale de 91 084 m².

- Désignation des biens mobiliers

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met à la disposition du délégataire le matériel et le mobilier nécessaires au fonctionnement du lieu dit « DOLEXPO Parc du Jura ». L'inventaire des biens et du matériel mis à disposition par le délégant est détaillé en **annexe n°3**.

A compter de l'entrée en vigueur du présent Contrat, le Délégataire tient à jour l'inventaire des biens affectés à l'exploitation du service. La mise à jour de l'inventaire (**cf. annexe 3**) prend en compte, s'il y a lieu, les nouveaux ouvrages, installations ou équipements achevés à leur date de mise en service. »

2. Modification de l'Article 20.1 Les biens de retour

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 20.1 Les biens de retour

Sont considérés comme des biens de retour les biens – matériels et immatériels - mobiliers et immobiliers – mis à disposition du Délégataire par la Collectivité, à compter de la date d'effet de la convention ou en cours d'exécution de la convention, indispensables à l'exécution du service public. L'inventaire des **biens de retour** est situé en **Annexe 3**.

La gestion des Biens dédiés à l'exploitation nécessite la mise en place d'un système assurant une parfaite traçabilité de ces biens, de sorte que leur présence physique et leur affectation spécifique à la gestion du service délégué puissent à tout moment être vérifiées.

Les inventaires doivent être tenus à jour par le Délégataire et l'actualisation annuelle sera remise à la Collectivité.

Le Délégataire sera ensuite réputé bien connaître l'état de l'ensemble des biens dédiés à l'exploitation. Il ne pourra alléguer une quelconque défectuosité ou non-conformité de ces biens pour se soustraire à ses obligations contractuelles ou en renégocier les termes.

L'inventaire fournit – pour chaque catégorie de biens – au moins les informations suivantes : leur description; leur date de mise en service, leur durée de vie prévisionnelle, leur état, leur valeur d'acquisition (valeur brute)

Pour les équipements donnant lieu à un amortissement comptable : la durée d'amortissement (le montant de l'amortissement cumulé depuis la date d'acquisition et la valeur nette comptable). »

3. Modification de l'Article 20.2 Biens de reprise

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 20.2 Biens de reprise

Sont considérés comme des biens de reprise, les biens mobiliers financés par le Délégataire et nécessaires à l'exploitation du service public.

Ces biens peuvent être repris par la Collectivité, à titre gratuit ou à leur valeur nette comptable pour les biens matériels, ainsi que la reprise du capital restant dû si financement en nom propre par le délégataire.

L'inventaire fournit – pour chaque catégorie de biens – au moins les informations suivantes : leur description; leur date de mise en service, leur durée de vie prévisionnelle, leur état, leur valeur d'acquisition (valeur brute).

A la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties, aucun des biens listés en annexe ne constituent des biens de reprise. »

4. Modification de l'Article 20.3 Biens propres

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 20.3 Biens propres

Sont considérés comme biens propres du Délégué, les biens que ce dernier acquiert (mobilier administratif, stocks, etc.) en sus des biens de reprise cités ci-dessus. Ils se composent de biens non financés par les ressources de la convention, qui ne sont ni nécessaires, ni indispensables à l'exécution de la convention.

Ils appartiennent en pleine propriété au Délégué pendant toute la durée de la convention et en fin d'exploitation.

Le Délégué doit porter, chaque année, à la connaissance de la Collectivité, la liste des acquisitions et leur valeur. Il doit fournir les justificatifs de paiement.

A la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties, les biens listés en annexe 4 constituent des biens propres du Délégué. »

5. Modification de l'Article 22.1 Sort des biens de retour

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 22.1 Sort des biens de retour

Seuls les investissements listés en annexe 3 sont qualifiés de biens de retour. Il s'agit de l'ensemble des immobilisations incorporelles et corporelles acquises, réalisées, aménagées ou renouvelées par le Délégué en cours de contrat et qui seront nécessaires au fonctionnement de l'équipement et du service.

En fin de contrat, qu'elle soit normale ou anticipée, les biens de retour sont restitués automatiquement à la Collectivité en bon état d'entretien et de fonctionnement compte tenu de leur âge et de leur destination.

Ce retour est effectué gratuitement. Dans le cas où le bien financé par le Délégué n'est pas amorti en totalité, la Collectivité versera au Délégué une indemnité correspondant à la valeur nette comptable VNC minoré le cas échéant, des subventions correspondantes et majorée s'il y a lieu de la taxe sur la valeur ajoutée et sous réserve :

- Du bon entretien et fonctionnement des biens ;
- Que ces biens aient été prévus dans le compte d'exploitation prévisionnel ou autorisés par la Collectivité en cours de Contrat.

Cette indemnité est payée par la Collectivité dans le délai de trois (3) mois suivant l'accord entre les Parties et la réception de la facture afférente. »

6. Modification de l'Article 22.3 Sort des biens propres

L'article est modifié et rédigé comme suit :

« Article 22.3 Sort des biens propres

En fin de Contrat, les biens propres listés en annexe 4 ne peuvent faire l'objet d'un rachat par la Collectivité.

Le bâtiment ainsi que les travaux et investissements réalisés par le concédant listés en annexe 3 constituent quant à eux des biens propres du concédant. »

7. Maintien des autres stipulations de la convention

Toutes les autres stipulations de la convention non modifiées par l'avenant restent valables et demeurent inchangées.

8. Entrée en vigueur de l'avenant

L'avenant entre en vigueur à la date de signature par les deux parties.

9. Mise à jour des annexes

Sont annexés à l'avenant et ont valeur contractuelle les documents suivants :

- Annexe 2 : Répartition GER
- Annexe 3 : liste des biens de retour mis à disposition par le concédant
- Annexe 4 : liste des biens propres du délégataire
- Version consolidée de la convention suite au présent avenant

Fait à Dole, le

**Pour la Communauté d'Agglomération du
Grand Dole,
Le Président,
Jean-Pascal FICHERE**

**Pour la SPL Hello Dole,
Le Président-Directeur Général,
Jean-Baptiste GAGNOUX**

DOLEXPO

Lot	Liste des activités/Equipements	Périmètre SPL HELLO DOLE Entretien courant / Maintenance	Périmètre SPL HELLO DOLE Renouvellement	Périmètre Grand Dole GER
GROS ŒUVRE / CLOS ET COUVERT				
GROS ŒUVRE	Fondations et structure			X
GROS ŒUVRE	Canalisations, regards, drainage	X		X
CLOS ET COUVERT	Menuiseries extérieures	X		X
CLOS ET COUVERT	Charpentes / Bardages	X		X
CLOS ET COUVERT	Toitures, terrasses, complexe d'étanchéité	X		X
CLOS ET COUVERT	Métallerie serrurerie	X		X
PARACHEVEMENT				
SECOND ŒUVRE	Cloisonnements, doublages	X		X
SECOND ŒUVRE	Revêtements de sol	X	X	
SECOND ŒUVRE	Peintures, revêtements muraux	X	X	
SECOND ŒUVRE	Faux plafonds	X	X	
SECOND ŒUVRE	Aménagements, agencements, mobiliers fixes et mobiles	X	X	
SECOND ŒUVRE	Menuiseries intérieures (y compris quincaillerie)	X		X
SECOND ŒUVRE	Signalétique intérieure	X		
EQUIPEMENTS TECHNIQUES				
ELECTRICITE COURANT FORT	Alimentation HTA, poste électrique de transformation			X
ELECTRICITE COURANT FORT	Distribution et tableaux BT	X		X
ELECTRICITE COURANT FORT	Équipements électriques	X	X	
ELECTRICITE COURANT FORT	Luminaires dédiés à l'éclairage des locaux	X	X	
ELECTRICITE COURANT FORT	Eclairage scénique	X	X	
ELECTRICITE COURANT FORT	Eclairage de sécurité	X		X
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Système de Sécurité Incendie	X		X
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Terminaux téléphoniques (fixes et mobiles)	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Vidéophonie	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Télévision	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Contrôle d'accès	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Anti-intrusion	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Vidéo surveillance	X	X	
ELECTRICITE COURANT FAIBLE	Sonorisation	X	X	
SYSTEMES DE REGULATION	Les matériels électriques, de régulation, de comptage et de télégestion ou télésurveillance spécifiques aux équipements ainsi que leurs organes de protection électrique et l'ensemble des câbles d'alimentation et de	X	X	
SYSTEMES DE REGULATION	Automate / GTC	X		X
PLOMBERIE	Production ECS	X		X
PLOMBERIE	Calorifugeage des réseaux	X	X	
PLOMBERIE	Réseaux de distribution hydraulique depuis les installations de production jusqu'aux émetteurs (canalisations, vannes, robinets, détendeurs, régulateurs, clapets, registres, calorifuge, vannes de pieds de colonnes, robinets thermostatiques), y compris réseaux situés en sous-sol, faux plafonds, caniveaux visitables...) et réseaux enterrés.:	X		X
PLOMBERIE	robinets	X	X	
PLOMBERIE	Le remplacement des tés de réglage	X	X	
PLOMBERIE	Réseaux d'évacuation (EP, EU, EV)	X		X
PLOMBERIE	Equipements sanitaires	X	X	
PLOMBERIE	Disconnecteur	X		X
EQUIPEMENT DE CHAUFFAGE :				
CVC	Tout le matériel installé dans les chaufferies, sous-station et locaux techniques et servant au chauffage des locaux, depuis les vannes en aval de la chaudière jusqu'aux appareils d'émission inclus ;	X		X
CVC	Tout le matériel installé (en toiture, dans les locaux techniques, en faux-plafonds, ...) servant à l'extraction d'air, au soufflage d'air, à la reprise, à la ventilation mécanique et au désenfumage : les centrales de traitement d'air, leur régulation sur l'eau et sur l'air, leurs organes d'isolement et de réglage, les équipements de VMC ;	X		X
CVC	Les volets coupe-feu sur les installations aérauliques,	X		X
CVC	Les filtres et courroies de tout le matériel de traitement de l'air,	X	X	
CVC	Les réseaux de distribution aéraulique depuis les centrales de traitement d'air ou d'extraction jusqu'aux organes de soufflage ou d'extraction y compris le nettoyage des parties accessibles des réseaux aérauliques (gainés, diffuseurs, grilles, bouches de soufflage et d'extraction) ; Y compris les caissons ou tourelles (moteurs, turbines, transmissions), gaines verticales et horizontales, les bouches, les pressostats, les moteurs ainsi que tous les organes de réglage et de contrôle: y compris les équipements électriques, les régulations et horloges, tableaux et liaisons électriques.	X		X
CVC	Les batteries et leurs accessoires ;	X	X	
CVC	La régulation, les vannes ;	X	X	
CVC	Les thermostats	X	X	
CVC	Pompe de circulation	X	X	
CVC	Mise en route et arrêt du chauffage :	X		
CVC	Désembouage	X		
CVC	Equilibrage des installations	X		
LEVAGE	Appareils élévateurs / Ascenseur	X		X
AMENAGEMENTS EXTERIEURS				
VRD	Voiries			X
VRD	Réseaux enterrés			X
VRD	Espaces vert	X		
VRD	Eclairage extérieur	X		
VRD	Mobiliers et équipements extérieurs	X		
VRD	Signalisation extérieure	X		
EQUIPEMENTS MOBILIERS				
PROTECTION INCENDIE	Extincteurs	X		X
MOBILIER	Mobiliers :			
MOBILIER	Equipements de bureautique (ordinateurs, imprimantes...)	X	X	
MULTIMEDIA	Equipements multi médias (vidéo projecteurs...)	X	X	

Lot	Liste des activités/Équipements	Périmètre SPL HELLO DOLE Entretien courant / Maintenance	Périmètre SPL HELLO DOLE Renouvellement	Périmètre Grand Dole GER
CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES				
CVPO	Installations électriques	X		
CVPO	Appareils monte-personne et ascenseur	X		
CVPO	Système de sécurité incendie	X		
CVPO	Appareils sous pression	X		
CVPO	Désenfumage - Volets CF	X		
CVPO	Extincteurs	X		
CVPO	Disconnecteur	X		
CVPO	Installations Gaz	X		
CVPO	Eclairage de sécurité	X		
CVPO	SSI	X		
ANALYSE				
QUALITE EAU	Eau froide	X		
QUALITE EAU	Eau chaude sanitaire	X		
ACTIVITES NON COMMERCIALES				
ENERGIE	Fourniture de l'eau	X		
ENERGIE	Fourniture de chaleur	X		
ENERGIE	Fourniture d'électricité	X		
ENERGIE	Maîtrise des consommations d'énergie	X		
PROPRETE	Nettoyage des vitrages extérieurs et vitrages intérieurs	X		
	Nettoyage des espaces intérieurs	X		
PROPRETE	Nettoyage des espaces extérieurs (parvis, cheminements, espaces verts)	X		
PROPRETE	Nettoyage du parking	X		
PROPRETE	Désinsectisation, dératisation, dépiégeonnisation, désinfection	X		
GARDIENNAGE	Gardiennage anti-malveillance	X		
DECHETS	Enlèvement et élimination des déchets (OM, recyclables, verre,,)	X		
DECHETS	Enlèvement et élimination des déchets corbeilles fixes extérieures	X		
DECHETS	Enlèvement et élimination des déchets cendriers	X		
ENGINS ROULANTS				
Manuscopique	Entretien et contrôles périodiques	X	X	
Nacelle télescopique	Entretien et contrôles périodiques	X	X	

Annexe 3 - Biens de retour mis à disposition par la CA du GRAND DOLE - Dolexpo

Dolexpo - Etat de l'actif - Grand Dole - 31/12/2024

Année d'acquisition	Num. invent.	Libellé	Valeur brute
2016	2311-00218	DOLEXPO	3 985 663,98
2019	1911-00007	REFECTION TOITURE DOLEXPO	16 191,58
2019	1911-00053	DOLEXPO - TVX 2019	57 428,48
2019	1911-00488	DOLEXPO - PEINTURES DESCENTES PLUVIALES	3 600,00
2019	1911-00491	DOLEXPO PEINTURE PILIERS INTÉRIEURS	8 736,00
2019	1911-00492	TRAVAUX EXTÉRIEUR DOLEXPO	7 059,90
2020	2011-00129	TRAVAUX ET ENTRETIEN TOITURE DOLEXPO	7 279,16
2020	2011-00243	AMÉNAGEMENT PARKING DOLEXPO	2 030,16
2020	2011-00305	REPRISE FISSURE ET SEUIL COTE BUREAU DOLEXPO	693,60
2021	2111-00137	SALLES DE SPORT DOLEXPO DEFIBRILLATEUR	1 472,23
2022	2211-00047	DOLEXPO_TVX 22	48 109,36
2022	2211-00279	DOLEXPO_INSTALLATION COFFRET PILOTAGE	1 620,00
2022	2211-00348	DOLEXPO_VERNIS DE PROTECTION REVETEMENT INT.	9 748,80
2022	2211-00359	REFECTION ETANCHEITE DOLEXPO	6 231,00
2023	2311-00017	DOLEXPO_RIA	1 420,80
2023	2311-00114	DOLEXPO_MOTEURS POUR CAISSON VENTILATION	1 029,02
2023	2311-00238	DOLEXPO_ENROBE POUR MARQUAGE POMPIERS V2	25 592,64
2024	2411-00088	DOLEXPO - REFECTION ETANCHEITE	13 918,68
2024	2411-00202	DOLEXPO_CAISSES PLASTIQUES EMPILABLES POUR STOCKAG	20 184,00
2024	2411-00205	DOLEXPO_CHARIOT ELEVATEUR TOYOTA	30 948,00
2024	2411-00214	DOLEXPO_ETUDE DE FAISABILITE	2 520,00
2024	2411-00219	DOLEXPO SALLES DE SPORT_ETS RAPPORT DE REPERAGE M	943,20
2024	2411-00341	DOLEXPO_RACKS POUR STOCKAGE TABLES	21 000,00
TOTAL IMMOBILISATIONS			4 273 420,59

Annexe 4 - Biens propres de la SPL

Immobilisations de la SPL Hello Dole au 31/12/2024 affectées à la DSP Dolexpo

Immo.	Intitulé	Date Acq	Montant HT
00011000	HYT 12 TALKIE WALKIE+MICRO	30/01/17	3 234
00012000	EQUIP EVEN 12 STRUCTURES ALU	30/03/17	12 100
00013000	APS SONORISATION DOLE EXPO	29/05/17	2 989
00014000	APS 2 MICROS SANS FIL	29/05/17	960
00015000	APS DOLEXPO SONORISATION	29/05/17	17 383
00016000	APS 4 PACKS INTELLISATGE	21/09/17	7 460
00022000	EQUIP EVENEMENT BACHES OPAQUES	30/04/17	5 470
00036000	6 TALKIE WALKIE HYT	01/02/18	1 118
00037000	VITABRI TENTE 8*12M	25/10/18	1 337
00038000	5 BACHES REGAL EXPO 4.4*3.3M	18/12/18	1 920
00042000	BOIS REGAL EXPO	14/11/18	1 512
00086000	STRUCTURE DE SCENE	11/09/21	13 100
00096000	3 TOTEMS 2 FACES PLACES	29/09/21	4 130
00118000	700 CHAISES PLIANTES	18/09/23	13 125
00119000	30 TABLES RONDES	05/10/23	7 494
00120000	300 TABLES	05/10/23	16 380
00153000	TV 50 POUCES DOLEXPO TCL	08/11/24	1 158
00155000	CHARIOT TRANSPORT TABLES	06/12/24	4 525
	Totaux compte : 21542000 MATERIEL TECH DOLEXPO		115 394
00121000	CLOTURE DOLEXPO	30/11/23	1 544
	Totaux compte : 21810000 AGENCEMENTS DIVERS		1 544
00131000	CAMION IVECO DAILY CLASSE C GA	14/06/24	35 000
	Totaux compte : 21820000 MATERIEL TRANSPORT		35 000
	TOTAL		151 938